

D'GRIP



DÉGRIPPANT MULTIFONCTIONS HAUTE PERFORMANCE RENFORCÉ au BISULFURE de MOLYBDÈNE

- ✓ Ne contient pas de silicones
- ✓ Evite une reprise immédiate de l'oxydation en ambiance agressive.
- ✓ Hydrophobe : chasse l'humidité des supports
- ✓ Fort pouvoir de migration et de pénétration dans les filets
- ✓ Rigidité diélectrique supérieure à 50000 volts
- ✓ Jet puissant favorisant la pénétration du dégrissant lubrifiant

7 fonctions

DEGRIPPANT

PROTECTEUR DIÉLECTRIQUE

HYDROPHOBE

« REPOUSSEUR D'EAU - EFFET DEWATERING »

LUBRIFIANT

PROTECTEUR ANTI-CORROSION

PROTECTEUR ANTI-OXYDANT

EXTREME PRESSION

PROTECTION ANTI-USURE

« ABASSE LE COEFFICIENT DE FROTTEMENT »

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	810 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
POINT D'ECLAIR	23 °c afnor coupe fermée.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair supérieur à 21 °c et inférieur à 55 °c,
RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE	57900 Volts – NF EN 60156
TENSION SUPERFICIELLE	30 Dynes / cm
ODEUR	Caractéristique de solvant.
COULEUR	Anthracite
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Neutre, polyvalent : n'attaque pas les métaux et supports usuels : aciers, aciers inoxydables, alliages légers, aluminium, matières plastiques.

Utilisable en **MULTIPOSITIONS**.

PENETRE RAPIDEMENT les dépôts oxydés, la rouille, les calamines, graisses oxydées, poussières, gommes et autres résidus présents sur les surfaces bloquées ou grippées, filetages, écrous, pièces mécaniques ou électromécaniques, mouvements, etc.

Réduit les risques de détériorations des filets ou de casses lors des démontages en ambiance agressive (air marin, carrières, industries, etc).

Laisse sur les surfaces traitées un film **PROTECTEUR LUBRIFIANT** favorisant les opérations de démontage, remontage, le mouvement des pièces mécaniques en supprimant le grincement, **augmente la longévité des mécanismes et articulations**.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Equipements et outils d'atelier, mandrins, perceuses, machines-outils• Matériels de manutention• Engins de levage• Glissières, tringleries, câbles, guides• Convoyeurs, roulements• Serrures, charnières, huisseries• Boulons, écrous, vis, goupilles• Rotules, axes, bagues, pivots• Equipements électromécaniques, automatismes, portails• Robinetterie• Horloges, parcmètres, commutateurs• Vannes automatiques• Matériels et engins de chantier• Installations d'étiquetages, de conditionnements• Distributeurs automatiques• Machines agricoles, tracteurs, chaînes, manilles, etc... | <ul style="list-style-type: none">• Ateliers de mécaniques• Automobiles, garages, transports• Ateliers d'usinage• Compagnies d'électricité• Services de dépannages• Electromécaniciens• Entreprises de forages terrestres ou maritimes• Plombiers, Chauffagistes• Serruriers• Entreprises du bâtiment• Travaux publics• Ateliers municipaux• Stations d'épurations et de traitements des eaux• Industries agroalimentaires• Agriculture, élevages• Marine, bateaux de transports ou de pêches, etc... |
|--|--|



Z.A. NEVERS ST ELOI – 27, Rue des Grands Prés – 58000 NEVERS – France – SIRET : 408 432 417 00017 – RCS 968140
www.prodic-diffusion.com – info@prodic-diffusion.com
Tél : 03.86.23.96.13 - Fax : 03.86.23.96.03



ABSORBANTS DESOXYDANTS ACIDES ALCALINS SOLVANTS DEGRAISSANTS NETTOYANTS
INSECTICIDES GRAISSES PHOSPHATANT DECAPANTS AEROSOLS TRAITEMENTS DESINFECTANTS
RATICIDES LUBRIFIANTS REPULSIFS PROTECTEURS SHAMPOINGS DE SURFACES
SAVONS CARROSSERIES

MODES ET DOSES D'EMPLOI



Selon les endroits, pulvériser directement sur les surfaces à dégraisser :

- pulvérisation localisée : utiliser le tube prolongateur
- pulvérisation large : retirer le tube prolongateur

Laisser pénétrer dans les parties bloquées.

Renouveler si nécessaire l'application sur les surfaces fortement grippées ou gommées, appliquer également lors du montage des pièces afin de faciliter l'assemblage.



PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'une combinaison synergisée d'huile minérale, de bisulfure de molybdène, d'agent inhibiteur de corrosion.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Utilisations réservées aux professionnels

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Ne pas laisser à la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles aux dégraissants dégraissant, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

